



---

# Conseil de communauté

---

12 novembre 2009

---

Compte-rendu

---

Convoqué par lettre du 5 novembre, le conseil de communauté s'est réuni au Centre Loisirs et Culture du GUILVINEC sous la présidence de Monsieur Jean-Paul STANZEL,

## **Le jeudi 12 novembre 2009 à 18 heures 30.**

Le Président remercie les conseillers de leur présence dans cette « belle salle du CLC ».

Madame TANGUY, Maire, est heureuse d'accueillir le conseil de communauté au GUILVINEC et dans cette salle en particulier. Elle remarque qu'à plusieurs reprises, la communauté de communes a souhaité se réunir au GUILVINEC ; jusqu'à ce jour, la commune n'avait pu y donner suite. Madame le Maire a été « souvent absente » et considère que « c'eût été dommage que le Maire ne fût pas présente pour accueillir le conseil ». Madame le Maire est sensible à l'appréciation du Président ; elle rappelle que le CLC est connu pour son dynamisme culturel. Elle souligne que c'est « d'abord un centre social tourné vers l'enfance, la jeunesse, les personnes en difficulté, les familles... Le CLC est depuis longtemps le symbole d'une intercommunalité de 3 communes : TREFFIAGAT, PLOMEUR et LE GUILVINEC. Le public ne voit pas les frontières et il faut pouvoir lui apporter des réponses adaptées et professionnelles. Nous avons mené beaucoup de projets ensemble et des investissements sont prévus ». Pour Madame TANGUY, le CLC est « un moteur essentiel pour notre territoire ».

Madame le Maire souligne que « LE GUILVINEC est d'abord un port de pêche » ; l'ordre du jour du conseil communautaire comporte un bordereau qui concerne la pêche dont elle rappelle qu'elle est « en crise profonde pas seulement conjoncturelle et doit donc à ce titre faire l'objet de beaucoup d'attention ». Madame TANGUY espère que le pôle halieutique communautaire de Toul Car Bras contribuera au développement de cette activité. C'est aussi le cas pour la desserte des ports, dossier particulièrement important. S'adressant au Président, Madame le Maire déclare : « J'avais apprécié l'implication que vous souhaitiez y mettre et vous demanderai où nous en sommes ».

Monsieur STANZEL, Président, évoque les projets communautaires et annonce « un débat sur nos compétences en tout début d'année ». Il considère que nous devons y réfléchir. Le Président déclare que « nous serons présents dans le domaine économique » ; outre la zone communautaire de Toul Car Bras en cours de réalisation, des projets se concrétisent sur d'autres zones avec Kerbenoën et Ti Boutic.

Pour la desserte des ports, Monsieur STANZEL déclare qu'il ne peut répondre à la place du conseil général du Finistère. Il lui semble nécessaire de rencontrer le Conseil Général. En tant que Président, il va « solliciter officiellement cette assemblée ». Madame LAURENT, maire de PLOMEUR, intervient pour dire qu'« on a donné notre avis ». Pour le volet logistique en particulier, le Président évoque de projet du SIOCA de mener une étude sur une plate-forme logistique pour les entreprises de l'ouest Cornouaille. Nous devons cependant – ajoute-t-il - réfléchir sur l'aménagement de pépinières et d'ateliers-relais.

Le conseil désigne à l'unanimité Monsieur BRUNOT pour assurer le secrétariat de séance.

Le Président fait procéder à l'appel.

### Sont présents

COMBRIT	MM. DUPRE, GAONAC'H, LASCHKAR, LE BERRE.
GUILVINEC	MM. BRUNOT, ROPITAUX, Mme TANGUY, M. TANNEAU
ILE TUDY	MM. GLOAGUEN et JOUSSEAUME

LOCTUDY	Mme BUANNIC, MM. LAOUENAN, LE DREAU, MEHU, PIETE
PENMARC'H	M. ANDRO, Mme LAZARD, MM. LE NY, OLIVIER, PEOC'H, Mme QUEFFELEC, M. STANZEL.
PLOBANNALEC-LESCONIL	Mme AYMER, M. LUCAS, Mme SCOARNEC, M. TIRILLY
PLOMEUR	Mmes GOUZIEN, LAURENT, M. SOURON
PONT-L'ABBE	M. BINET, Mme BLANCHET, MM. CANEVET, COUIC, LE FLOC'H, Mme MELL, M. PAUBERT.
SAINT JEAN TROLIMON	MM. CARIOU & LE COSSEC
TREFFIAGAT	Mme BOURHIS, MM. CHEVRIER & CREPIN
TREGUENNEC	MM. BOUCHER & FLAGEUL
TREMEOC	MM. L'HELGOUARC'H & LE CORRE

Absents excusés suppléés :

M. NIRPOT (ILE TUDY) par M. JOUSSEAUME ; M. LE COQ (PLOBANNALEC-LESCONIL) par Mme SCOARNEC ; Mme LE BERRE (PONT-L'ABBE) par M. MONTI ; M. AUGÉ (SAINT JEAN TROLIMON) par M. LE COSSEC ; M. KERDRANVAT (TREMEOC) par M. LE CORRE.

Absent ayant donné pouvoir :

Mme BLANCHET (PONT-L'ABBE) à M. CANEVET.

Assistaient également à la réunion :

Mmes LE BERRE, MELANGE, MM. BARRE, GARREC, conseillers communautaires suppléants.  
Mmes FEAT, LAURENT, M. PIMENTEL, salariés de la communauté de communes.  
Les représentants de la presse locale.

Le Président constate qu'avec 45 présents sur 46, le quorum est atteint et que le conseil peut donc délibérer. Avec le pouvoir donné par Mme BLANCHET, le nombre de votants s'établit à 46.

Avant de démarrer l'ordre du jour, le Président revient sur le dossier du Bugaled Breizh et le courrier adressé par les Maires de l'ouest Cornouaille au chef de l'État pour obtenir la levée du secret défense. Il est satisfait d'apprendre que les Maires seront reçus mais rappelle que la demande associait également les familles « pour qu'elles soient reçues comme les élus ».

## REPLACEMENT D'UN DÉLÉGUÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE OUEST CORNOUAILLE DÉVELOPPEMENT.

---

Le Président fait savoir que Madame LAZARD, lui a indiqué que son emploi du temps faisait qu'elle a « du mal à être présente dans toutes les instances ». Elle a donc demandé à être remplacée au conseil d'administration de l'A OCD.

Monsieur STANZEL déclare qu'il est candidat et demande s'il y a d'autres candidatures? Personne ne se manifeste. Le Président demande au conseil de se prononcer sur sa candidature.

Votant : 46 ; Pour : 46. Monsieur STANZEL est élu à l'unanimité au CA de l'A OCD où il siègera en compagnie de MM. BINET, BOUCHET, LASCHKAR pour la majorité et de Mme AYMER et M. LAOUEANAN, pour le groupe minoritaire.

Le Président remarque que la communauté de communes a désigné des représentants dans différentes structures ; il souhaite qu'ils puissent « rendre compte régulièrement des travaux » en cours dans ces instances « pour ne pas perdre le fil ».

## DESIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE PAUL LANGEVIN

---

Monsieur STANZEL indique que la CCPBS a été sollicitée par le principal du collège en vue de la désignation d'un représentant de la communauté de communes comme prévu à l'article R421-14 du code de l'éducation lequel prévoit que siège au conseil d'administration soit 2 représentants de la commune-siège soit, « lorsqu'il existe un groupement de communes, un représentant du groupement de communes et un représentant de la commune siège »  
La CCPBS doit donc élire un représentant.

La commune du GUILVINEC a désigné une élue ; celle de PENMARC'H est représentée indirectement par le biais de personnes qualifiées. Le Président propose la candidature de Monsieur CHEVRIER, Maire de TREFFIAGAT.

Votants : 46. Pour : 46. Monsieur CHEVRIER représentera donc la communauté de communes au CA du collège Paul Langevin.

Madame QUEFFELEC demande ce qu'il en est du collège Laënnec et des lycées. Le Président répond que la communauté de communes n'a pas été sollicitée.

## TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE L'USINE DE COMPOSTAGE DES ORDURES MENAGERES DE LEZINADOU, PHASE 2 : AVANT-PROJET, PLAN DE FINANCEMENT

---

Le Président rappelle que c'est pour la communauté de communes un « projet très lourd mais important au niveau environnemental ».

Monsieur GLOAGUEN rappelle la présentation au conseil d'une 1<sup>ère</sup> esquisse faite par le cabinet Bourgeois en avril. « Après la réunion, mon voisin<sup>1</sup> a eu de l'urticaire quand il a vu les chiffres ». Dans la salle, une voix se lève : « il n'y a pas que lui ».

Le vice Président comprend qu'il est délicat de voter aujourd'hui alors que la phase 1 n'est pas terminée et que la collectivité rencontre « de petits problèmes avec le BRS, alors que celui-ci fonctionnait bien avant. Il ne rend pas aujourd'hui le service qu'il devrait rendre ». La communauté est cependant contrainte de s'engager aujourd'hui en raison des contraintes réglementaires de mise en conformité qui impose un délai serré.

Madame LAURENT, Maire de PLOMEUR, considère qu'il y a « vraiment de gros soucis ; j'espère que vous y arriverez. Tous les soirs les habitants du secteur en ont plein le nez. Il y a aujourd'hui quelque chose qui ne passe pas, ce qui génère des réclamations. Je n'entends que ça ». Madame le Maire souhaite donc que le dossier aille « vite, le plus vite possible ».

Monsieur GLOAGUEN renvoie les élus au calendrier prévisionnel, page 8 du rapport.

---

<sup>1</sup> M. CREPIN, vice Président en charge des finances.

Le vice Président fait constater que le rapport préparatoire présente le projet de façon détaillée. Il en donne lecture et complète le rapport par un commentaire concernant le compostage des déchets verts, opération pour laquelle 2 solutions sont possibles : sur site ou à l'extérieur, par exemple sur le site de la 4<sup>ème</sup> déchetterie de PONT-L'ABBE. Il estime cependant qu'il n'y aura « sans doute pas de compostage sur la déchetterie » de Prat Kerlot mais seulement du « broyage ce qui permettra un gain du volume transporté ».

Monsieur GLOAGUEN demande s'il y a des questions sur les aspects techniques du projet. La faiblesse des concours financiers inquiète Monsieur LASCHKAR qui suggère que la collectivité se tourne vers les industriels. « Le citoyen paie pour les emballages qu'ils produisent, il serait normal qu'ils paient pour le traitement. S'ils ne produisaient pas, nous n'aurions pas besoin de traiter ». Le vice Président répond que les industriels participent à la collecte des emballages par le biais de leur contribution à l'organisme Eco-Emballages qui reverse ensuite aux collectivités en fonction de leurs projets.

L'élu de COMBRIT souhaite une initiative de la communauté de communes : « il faut montrer notre désaccord ». Monsieur LAOUENAN évoque le Grenelle de l'Environnement et les actions menées et à mener au plan national et européen pour la réduction des emballages.

Monsieur STANZEL rappelle que la collectivité s'engage dans un programme de réduction des déchets avec un objectif de 7% de déchets en moins sur 5 ans.

Monsieur BINET est d'accord sur ce programme de réduction. « Il faut avoir une campagne très active pour que le public évolue dans son comportement : choix achats... ».

L'élu de PONT-L'ABBE revient sur la question des déchets verts ; il constate que la communauté pourrait « diminuer le tonnage à traiter en incitant les habitants à se doter de composteurs individuels ». Bien qu'il soit conscient que l'absence de déchets fermentescibles gênerait le fonctionnement de l'unité de compostage des ordures ménagères de Lezinadou, Monsieur BINET souhaite une étude sur ce point. Ce seraient « autant de déplacements et d'ordures à traiter en moins ».

Monsieur GLOAGUEN répond : « Je serai d'accord, s'il n'y avait pas de traitement par compostage ». Il est difficile de « diminuer la production de déchets verts pour que la station de co-compostage continue de tourner ». Il convient néanmoins que « des actions peuvent être engagées notamment au niveau du choix des essences. Le Plan de réduction des déchets prévoit la possibilité d'une campagne sur ce sujet.

Monsieur LAOUENAN a bien noté que le coût de traitement au final se situerait entre 111 et 132 € la tonne ; il souhaite avoir une comparaison avec le coût de traitement en unité d'incinération. Le vice Président répond que c'est un peu moins cher, sous réserve bien sûr que l'exploitation fonctionne de manière satisfaisante.

Monsieur LE COSSEC demande quelle était la durée de vie de l'ancienne usine. Monsieur GLOAGUEN répond « 25 ans ».

Concernant le photovoltaïque, Monsieur LASCHKAR juge peu pertinent le recours à un cabinet spécialisé. Il considère qu'une entreprise qui fait du photovoltaïque peut établir un devis et conseiller la collectivité comme sur la commune de COMBRIT qui a reçu 5 propositions pour un projet de ce type. Monsieur GLOAGUEN en convient tout en relevant que c'est aussi à l'architecte de faire des propositions en ce sens.

Avant de passer au vote, le Président fait état de la nécessité pour la CCPBS de se doter d'une stratégie financière ; outre la phase 2 de Lezinadou, la collectivité va également s'engager dans le projet d'extension de l'ISDnd, la 4<sup>ème</sup> déchetterie, l'installation de colonnes semi-enterrées.

Tel que présenté par Monsieur GLOAGUEN, le projet recueille 45 voix pour. Monsieur LASCHKAR s'abstient.

### PROGRAMME 2010 DES TRAVAUX D'ADDUCTION D'EAU POTABLE

En l'absence de Monsieur AUGÉ, excusé, il revient à Monsieur CREPIN, vice Président en charge des finances de présenter le programme élaboré en concertation avec les Mairies et l'exploitant qui s'élève à 1.035.000 € hors taxes.

Ce programme est adopté à l'unanimité.

### PROGRAMME 2010 DES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION

Monsieur CREPIN présente également le projet de la commission travaux pour un montant total de 1.546.500 € dont 276.911 € de fonds de concours des communes.

Madame le Maire du GUILVINEC souhaite relever une « erreur de compréhension » ; le chantier prévu sur sa commune est bien celui des rues vieille usine, Yves Frelaud et du Chemin des Dames pour un montant estimé de 140.000 € HT. Cependant, la commune a souhaité qu'il soit mené sur 2 ans ; la commune ne versera alors pas le fonds de concours prévu (55.073,13 €).

Sous cette réserve, le programme proposé est adopté à l'unanimité.

### ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU S.D.E.F. POUR L'ACHAT DE TRANSFORMATEURS

Sur proposition du vice Président, le conseil décide à l'unanimité d'adhérer au groupement de commandes créé par le S.D.E.F. pour l'achat de transformateurs électriques.

### SUBVENTION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'INSTALLATION D'UN NOUVEL ELEVATEUR À BATEAUX À LECHIAGAT

Monsieur le Président présente ce projet « important et structurant » et qui démontrera la « confiance des élus dans avenir de la pêche ».

La CCPBS est sollicitée du fait d'une subvention européenne moins importante que prévue. Un conseiller demande « puisque l'Europe n'est pas rendez-vous c'est qu'elle considère qu'il ne s'agit pas d'un projet structurant pour nous ? ».

Monsieur STANZEL rend compte des discussions en Bureau qui se traduisent par un avis favorable au versement de la participation demandée. Cependant, cette instance a souhaité des contreparties :

- Que l'élevateur soit celui de l'ensemble du Pays Bigouden,
- Que les autres équipements existants aujourd'hui sur le port du Guilvinec ou dans les autres ports ne quittent pas le territoire sans concertation préalable, et
- Que la Communauté de Communes soit davantage associée aux comités portuaires.

Le Président note que « les grandes évolutions se font parfois sans nous ; on doit pouvoir être présent dans les conseils portuaires ». Il souhaite que, comme les communes, la communauté puisse siéger dans ces instances pour « avoir des informations et pouvoir développer notre point de vue sur l'évolution de la pêche dans l'ensemble des ports. Il propose que la communauté

adresse une demande officielle au Conseil Général du Finistère. Madame LAZARD « souhaite que la demande figure officiellement dans la délibération ».

Monsieur BINET se dit « étonné de l'absence de financement européen ». Il se demande si « plutôt que de financer les routes », il ne serait pas possible d'affecter des fonds dans le plan de relance de la pêche .

Monsieur STANZEL évoque le travail mené avec le Comité de Bassin d'Emploi sur l'avenir de la pêche avec une contribution financière de la CCPBS ; Il indique que le rendu est prévu en début d'année 2010 auprès des élus communautaires et communaux.

Monsieur OLLIVIER remarque que « la CCI décide et après elle va chercher des sous. Pourquoi » ? Il approuve la proposition du Président de solliciter « une représentation plus forte de la CCPBS (ports & réunions) ». Le Président conclut : « la communauté ne veut plus être témoin, elle veut être acteur ».

A l'unanimité, le conseil décide – sous réserve des conditions ci-dessus – de subventionner la construction de l'élévateur à bateaux à hauteur de 10% de son coût, soit 171.340 €. La dépense sera imputée au budget 2010.

### REMISE EN ÉTAT DE LA RUE DE PEN ENEZ A PONT-L'ABBE

---

A l'unanimité, le conseil accepte de contribuer à hauteur de 50% de la dépense restant à la charge de la commune après déduction des subventions éventuelles, dans la limite d'un montant maximum de 9.959,75 € pour la remise en état de cette voie.

Monsieur le Maire de PONT-L'ABBE fait remarquer que la ville « n'a pas cherché à tirer trop fort sur la corde; elle a souhaité se limiter dans l'attente des orientations d'urbanisme sur le secteur.

Monsieur PIETE évoque la part de responsabilité de la communauté de communes dans la dégradation de la voie « soumise à rude épreuve pendant 3 ans avec les travaux de Bringall et les norias de camions de béton ainsi qu'avec la casse de novembre 2008 »

### PRIX DE L'EAU, VENTE EN GROS

---

Monsieur PIETE rappelle l'existence des conventions conclues avec les communes de BENODET et de PLONEOUR-LANVERN qui précisent le mode de calcul du prix. L'application des formules se traduit par un prix de vente à BENODET de 0.204 €/m<sup>3</sup> pour 2009 et à PLONEOUR-LANVERN de 0.124 €/m<sup>3</sup> pour 2009. L'écart entre les 2 communes s'explique par la contribution antérieure de la commune de PLONEOUR-LANVERN au financement des installations.

Accord unanime du conseil.

Monsieur STANZEL expose que, pour les particuliers abonnés du Pays Bigouden Sud, la part communautaire du prix de l'eau n'augmentera pas en 2010.

### FOURNITURE DE GAZOLE POUR LES VEHICULES COMMUNAUTAIRES

---

Le conseil autorise le Président à signer le marché avec l'entreprise « Combustibles de l'Ouest » pour la fourniture de gazole au prix initial de 826,03 € HT le kilolitre.

## CRÉATION DE C.A.E. PASSERELLE

---

Monsieur CREPIN donne lecture du rapport de présentation qui propose la création de plusieurs CAE passerelle afin de permettre aux jeunes de s'insérer dans le monde du travail.

Accord unanime du conseil.

Madame TANGUY convient que ces contrats peuvent être « utiles pour les jeunes en leur donnant l'expérience qui leur manque ». Elle souhaite savoir si les contrats proposés visent à satisfaire un besoin permanent de la communauté de communes à moindre coût ou s'il s'agit de besoins nouveaux. Le choix de l'assemblée peut révéler une « vocation à la consolidation des emplois et comporte alors un risque de pérennisation ce qui augmenterait à terme la charge salariale. Elle souhaite « ne pas créer d'illusions pour les jeunes accueillis sur ce type de contrats ».

Monsieur CREPIN répond que ces contrats ont une durée limitée d'une année ; ils n'ont pas vocation à être consolidés et la collectivité le précisera et le rappellera aux jeunes concernés. Il s'agit de « permettre à un jeune une première expérience, de lui mettre le pied à l'étrier » pour qu'il puisse « voler de ses propres ailes ensuite ». Le Président insiste : « il s'agit vraiment de donner un coup de pouce avec un tutorat ».

Madame TANGUY craint néanmoins que les contrats proposés ne créent pas à terme un besoin chez les usagers ou les collègues de travail. Pour Madame QUEFFELEC, ces contrats ont pour objectif de permettre aux jeunes de découvrir et d'exercer un métier.

Monsieur STANZEL remercie les conseillers et clôt la séance après avoir rappelé que le conseil se réunira une nouvelle fois d'ici la fin de l'année (le 9 décembre probablement).

A PONT-L'ABBE, le 18 novembre 2009.

Le secrétaire de séance,

Pierre BRUNOT

Le Président,

Jean-Paul STANZEL